



Département de la Lozère

République Française

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

05 DEC. 2019

BUREAU DU GOUVERNEUR

Bagnols les Bains le 03 Décembre 2019

Monsieur le Maire Délégué
de Bagnols les Bains
Place de La Poste
Bagnols les Bains
48190 MONT LOZÈRE ET GOULET

à

Madame Wils- Morel
Préfète de la Lozère
Hôtel de la Préfecture
2 Rue de la Rovère
48000 MENDE

LRAR

Objet : Détachement de la Commune historique de Bagnols les Bains du territoire de la Commune Mont Lozère et Goulet

Madame la Préfète,

J'accuse réception de votre courrier daté du 26/11/2019 qui m'a été remis le 02//12/2019 par la Mairie Mont Lozère et Goulet qui a reçu et consulté ce courrier qui m'était pourtant destiné suite à une erreur d'adressage de vos services (voir copie de l'enveloppe ci jointe). Cette situation se produit pour la deuxième fois !!

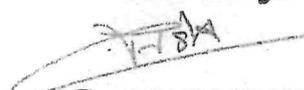
Je constate qu'il aura fallu pour me répondre quasiment deux mois, donc très proche du délai de « non réponse » prévu à l'article L 231 - 1 du code des relations entre le public et l'administration. Hasard ou volonté délibérée ? Je me pose sérieusement la question.

En accord avec vos instructions, j'ai l'honneur de vous transmettre la demande de détachement du territoire de la commune historique de Bagnols les Bains du territoire de la commune Mont Lozère et Goulet, demande formulée par 92 électeurs (89 nationaux et 3 communautaires) inscrits sur les listes électorales en date du 08/08/2019 de la commune déléguée de Bagnols les Bains comptant 185 électeurs suivant la dernière révision (180 nationaux et 5 communautaires).

Je constate que vous ne donnez pas suite à ma demande de rendez vous. Je pense pourtant que des éclaircissements sur le déroulement concret de la procédure et particulièrement son calendrier, me paraissent un minimum. C'est pourquoi je renouvelle une seconde fois cette demande. Un nouveau refus ne pourrait être interprété par l'ensemble des pétitionnaires que comme une absence d'écoute des électeurs.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Maire Délégué


Francis CASTAN

Pièces jointes :

- Copie enveloppe
- 92 pétitions originales
- note explicative

Transmis à :

- Monsieur Alain Bertrand - Sénateur de la Lozère
- Monsieur Pierre Morel A l'Huissier - Député de la Lozère
- Madame Sophie Pantel - Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur Jean Delescure - Président de la Communauté de Communes Mont Lozère
- Monsieur Pascal Beaury - Maire de Mont Lozère et Goulet
- Monsieur Jacques Blanc Président de AMF Lozère

NOTE EXPLICATIVE

Chère Bagnolaise, cher Bagnolais,

Il y a un an, en septembre 2018, une majorité d'entre vous a signé la consultation que nous vous avons proposée, demandant à madame la Préfète d'engager le détachement de la commune historique de Bagnols les Bains, du territoire de la commune nouvelle de Mont Lozère et Goulet.

Madame la Préfète a pris acte de cette demande et nous a précisé les modalités de la procédure pouvant conduire à ce détachement.

Nous revenons vers vous un an après puisque cette procédure prévoit l'organisation d'une seconde consultation confirmant la première. Cette nouvelle consultation est indispensable pour que madame la Préfète engage effectivement les actions pouvant aboutir à ce détachement.

C'est pourquoi nous vous demandons de confirmer voire de conforter la demande de 2018 car non seulement la situation ne s'est pas améliorée, mais bien au contraire elle s'est détériorée. Sans entrer dans le détail de ce que nous avons eu à subir depuis un an de la part de la mairie de Mont Lozère et Goulet, nous portons à votre connaissance quelques faits illustrant clairement cette situation :

1- Abandon de l'entretien du village:

Comme vous le constatez tous les jours l'entretien et le nettoyage des rues, des espaces verts, des plantations n'est plus assuré régulièrement comme nous le faisons pourtant les années précédentes (obtention d'un 2° prix au concours « Village Fleuri » en 2015). Pour illustrer cette situation vous trouverez quelques photos prises au cœur de la saison touristique et qui démontrent cette situation, indigne d'une station thermale et touristique.

- Rues des Clauzels (herbes sur et le long des trottoirs) deux photos
- Talus situé auprès de la Fontaine Fraîche (pas de fauchage)
- Avenue du Soleil (jardinières et trottoirs envahis par les herbes)
- Mur fleuri au dessus du mini golf (aucun désherbage, pas d'arrosage)
- Bancs Route du Causse (pas de fauchage)
- Rue de la Poste (herbes géantes)
- Fleurs à la mairie (mortes de soif)

2- Pas de ramassage des encombrants et végétaux :

Il n'a pas été possible de réaliser comme nous le faisons régulièrement les années précédentes de ramassage des végétaux et encombrants, ramassages auxquels vous étiez habitués et particulièrement destinés aux personnes ne disposant pas de moyens de transport pour accéder à la déchetterie.

3- Mise en place d'une gestion « mutualisée » des équipes techniques :

La mairie de Mont Lozère et Goulet a mis en place une organisation « mutualisée » et centralisée au Bleyard des personnels techniques de la commune nouvelle. Cette organisation séduisante sur le papier s'est faite au détriment de Bagnols. Outre le fait que nos demandes formulées chaque vendredi matin par courriel adressé à la mairie n'ont pas été prises en compte (à tel point que nous avons cessé de les envoyer à partir du 21 juillet) vous avez pu constater que les deux employés de Bagnols présent en 2018 sur notre commune à temps plein étaient régulièrement envoyés sur diverses tâches dans les autres communes déléguées sans contre partie réelle pour Bagnols à l'exception notoire de la peinture au sol, travail à ce jour inachevé ! Pour preuve vous trouverez ci joint le relevé du temps de présence des employés à Bagnols sur la période du 22 juillet à ce jour qui établit clairement cette situation. Ceci est la cause directe des points 1 et 2 exposés précédemment et non la faute des employés.

3- Conduite du chantier de rénovation du Camping Municipal de Bagnols :

Courant 2018, la gestion du camping de Bagnols a été confiée à l'entreprise SOGEVAL pour une durée de cinq ans dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), contrat démarrant en janvier 2019. Ce contrat prévoit la réalisation de travaux de rénovation importants devant aboutir au classement deux étoiles de cet équipement communal, classement

perdu en 2011. L'ensemble de ces travaux auraient dû être terminé pour le début de la saison thermale début avril 2019. Ce chantier a démarré à l'automne 2018. Sa conduite assurée personnellement par le maire de Mont Lozère et Goulet s'est avérée désastreuse comme vous avez pu le constater, puisque au 30 juillet 2019 seuls 43 % des travaux ont été achevés et la suite reportée à plus tard..... Nous avons dès le démarrage du chantier été écartés de sa gestion et toutes nos suggestions pour améliorer la situation n'ont pas été prises en compte. Nous avons pourtant toute légitimité à le faire, ayant réalisé dans les délais et en respectant le budget l'important chantier de rénovation de l'école de Bagnols autrement plus complexe.

4- Dégradation de la situation financière de la Commune Mont Lozère et Goulet :

Par courrier en date du 21 juin 2019; monsieur le secrétaire général de la Préfecture a alerté monsieur le maire de Mont Lozère et Goulet sur la situation financière de la commune relevant « un déficit global de 8 % des comptes administratifs. » Cette lettre dont nous vous joignons copie est assortie d'un risque d'intervention de la Cour Régionale des Comptes pour le cas où ce déficit atteindrait les 10 %. Ce qui signifierait un risque de mise sous tutelle de la commune. Monsieur le Maire n'a pas à ce jour jugé utile d'en informer le Conseil municipal.

Les causes de cette situation sont claires :

- Refus obstiné de mener la renégociation de l'ensemble des contrats d'achat de la commune afin de réaliser des économies significatives sur le budget de fonctionnement. Pourtant cela était prévu dans la charte fondatrice et réclamé par nous depuis la mise en place de la commune nouvelle.

- Engagement de travaux non financés.

- Nombre réduit de dossiers de demandes de subvention présentés et surtout retenus. A titre indicatif pour l'année 2019 la commune s'est vu attribuer par la commission DETR (subventions de l'État) 21 881 € en tout et pour tout, soit 21,18 € par habitant. Ceci nous situe nettement en dessous de ce que les communes nouvelles ont obtenu en moyenne en 2019 soit 64,94€ par habitant, ainsi que les communes historiques (non fusionnées), 107,76 € par habitant ! Les contribuables que nous sommes valent ils moins que ceux des communes avoisinantes ? Payons nous moins d'impôts que les autres. ? En clair, trois ans après la création de la commune on pouvait s'attendre à un meilleur traitement. Là encore, monter des projets à l'échelle de la commune nouvelle et rechercher leur financement était un objectif inscrit dans la charte fondatrice. La commune nouvelle a démontré son inefficacité en ce domaine comme dans d'autres.

Il ne nous a pas été possible d'agir sur ces causes, la commission « Finances » n'ayant pas été réunie pour la préparation de Budget 2019

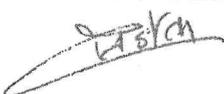
Conclusion :

Comme vous pouvez le constater les intérêts spécifiques de Bagnols, station thermale et touristique ne sont pas pris en compte par la mairie de Mont Lozère et Goulet. En effet, les cinq autres communes déléguées, essentiellement agricoles, ne perçoivent pas les problématiques que pose la gestion d'une commune à vocation thermale et touristique. De ce fait, en situation de minorité au sein de la commune nouvelle, accentuée par le fait que le Maire a enlevé leur délégation aux adjoints de Bagnols les Bains, nous n'avons pour sauvegarder les intérêts des Bagnolaises et des Bagnolais d'autre solution que de sortir de cette commune et de retrouver notre autonomie.

C'est pourquoi nous vous remercions de signer cette nouvelle consultation afin que madame la Préfète conduise la procédure relevant de sa responsabilité dans les meilleurs délais.

Avec nos plus vifs remerciements et toute notre reconnaissance.

Francis CASTAN



Lucette MOURET



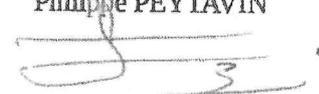
Any GUEDJ



Dominique BUGAUD



Philippe PEYTAVIN



Claude BALMELLE

